

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 MAI 2014**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de mai deux mille quatorze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1632-05-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 2.5 - PIIRL : Démarrage du projet et ratification des modifications administratives et financières.
- 2.- Ajout du point 4.3 - Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) : Résolution de démarrage.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1633-05-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 1^{er} avril 2014 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1227**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1227 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit certaines zones, autorise une affectation à dominance commerciale, réduit quelques normes relatives à la marge avant minimale et les dimensions de terrains et autorise des sous-classes « services de santé, stationnement, habitations multifamiliales de 8 logements maximum ». Par ailleurs, certaines normes de lotissement sont intégrées. L'ensemble de ces modifications est appliqué à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, prend son siège.

B) **CPTAQ - Sainte-Anne-de-Sabrevois - Création d'une rue**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie approximative de 2 092,6 mètres carrés sur une partie du lot 4 565 371 du cadastre du Québec est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire (dossier 407287).

1.1.2 **Modifications**

A) **Règlement 491**

A.1 **Avis de non-conformité du MAMROT**

Le directeur général dépose une lettre du sous-ministre du MAMROT, M. Sylvain Boucher, lequel informait, en date du 16 avril 2014, que le règlement 491 n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, particulièrement en ce qui a trait à permettre de nouveaux types de travaux dans la rive et dans la plaine inondable et une la modification des limites de la plaine inondable dans un secteur de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

A.2 **Règlement de remplacement et suivi du dossier**

Les membres du comité administratif suspendent jusqu'au mois de juin les procédures de remplacement du règlement 491 puisqu'une rencontre avec le nouveau ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) M. Pierre Moreau, sera sollicitée pour être tenue d'ici la fin du mois de mai 2014. À suivre.

B) **Règlement 493**

B.1 **Avis de non-conformité du MAMROT**

Le directeur général dépose une lettre du sous-ministre du MAMROT, M. Sylvain Boucher, lequel informait, en date du 16 avril 2014, que le règlement 493 n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, particulièrement en ce qui a trait à une dérogation dans la plaine inondable pour des travaux de rehaussement d'une rue au sein de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

B.2 Règlement de remplacement et suivi du dossier

Les membres du comité administratif suspendent jusqu'au mois de juin les procédures de remplacement du règlement 493 puisqu'une rencontre avec le nouveau ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) M. Pierre Moreau, sera sollicitée pour être tenue d'ici la fin du mois de mai 2014. À suivre.

C) Règlement 494

C.1 Avis d'entrée en vigueur du MAMROT

Le directeur général soumet que le règlement 494 remplaçant une partie du règlement 487 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu est entré en vigueur conformément à la Loi le 22 avril 2014 et ce, suite à un avis du sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher, émis à cette fin. Ce règlement vise à autoriser une demande de dérogation en ce qui a trait à la réfection de la rue Ménard et de la 13^e Avenue à Sainte-Anne-de-Sabrevois.

D) Règlement 495

D.1 Avis de non-conformité du MAMROT

Le directeur général dépose une lettre du sous-ministre du MAMROT, M. Sylvain Boucher, lequel informait, en date du 16 avril 2014, que le règlement 495 n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, particulièrement en ce qui a trait à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

D.2 Règlement de remplacement et suivi du dossier

Les membres du comité administratif suspendent jusqu'au mois de juin les procédures de remplacement du règlement 495 puisqu'une rencontre avec le nouveau ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) M. Pierre Moreau, sera sollicitée pour être tenue d'ici la fin du mois de mai 2014. À suivre.

E) Règlement 496

E.1 Avis de non-conformité du MAMROT

Le directeur général dépose une lettre du sous-ministre du MAMROT, M. Sylvain Boucher, lequel informait, en date du 16 avril 2014, que le règlement 496 n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, particulièrement en ce qui a trait à la réduction d'un secteur de l'affectation « industrielle régionale » au profit de l'affectation « urbaine » à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en plus de revoir la planification du développement dans l'ensemble de ce périmètre urbain.

E.2 Règlement de remplacement et suivi du dossier

Les membres du comité administratif suspendent jusqu'au mois de juin les procédures de remplacement du règlement 496 puisqu'une rencontre avec le nouveau ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) M. Pierre Moreau, sera sollicitée pour être tenue d'ici la fin du mois de mai 2014. À suivre.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Entente tripartite de développement culturel - Nomination

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Fort St-Jean octroie une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente tripartite de développement culturel;

CAPV2014-05-06

EN CONSÉQUENCE;

1634-05-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'INVITER Mme Nicole Mongeon représentante de la Corporation du Fort St-Jean à siéger avec les membres du comité de suivi de l'entente tripartite de développement culturel en vue d'analyser les demandes d'aide financière.

ADOPTÉ

2.2 CRÉ Montérégie-Est - Engagement financier vs Immigration

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à verser une aide financière de 2 500\$ par année pendant 5 ans (Total de 12 500\$) pour la réalisation et la mise en œuvre de l'entente spécifique en Immigration à intervenir entre la CRÉ Montérégie-Est et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

2.3 Pacte rural

2.3.1 Comité de suivi - Nominations

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination des membres du comité de suivi du Pacte rural 2014-2019, soit Mmes Andrée Clouâtre et Renée Rouleau de même que MM. Martin Thibert, Luc Mercier, le préfet y siégeant d'office.

2.3.2 Modification du règlement 453 - Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de modifier le règlement 453 relatif à la mise en œuvre du pacte rural, afin d'intégrer les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre du processus décisionnel concernant la mise en œuvre des futurs Pactes ruraux.

2.3.3 Engagements financiers 2007-2014

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer au MAMOT les engagements financiers 2007-2014 pour la réalisation du Pacte rural et ce, au 31 mars 2014. Il s'agit en l'occurrence d'une exigence du ministère en ce qui a trait à la reddition de comptes.

2.4 Stratégie électrique - Installation de bornes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer l'implication des quatorze municipalités du territoire afin d'installer deux bornes de recharge des véhicules électriques au sein de leur propre territoire. Une des bornes pourrait être subventionnée par Hydro-Québec et la deuxième serait assumée par le Pacte rural 2014-2019.

Il est également proposé de tenir une conférence de presse à 19h25 préalablement à la séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu du 14 mai 2014.

2.5 Programme PIIRL - Démarrage des travaux

Considérant la confirmation du ministère des Transports à l'effet qu'il assumera l'ensemble des coûts préconisés pour réaliser le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin d'autoriser le démarrage des travaux et confirmer les nouvelles dispositions administratives et financières avec la firme CIMA+, lesquelles ont été révisées à la baisse afin de satisfaire les exigences du ministère.

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 mai prochain.

3.1.2 Dépôt du rapport prévisionnel et de l'état comparatif

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du Conseil le 14 mai prochain.

**3.2 Demande d'appui - MRC du Haut-Saint-François -
Préfet élu au suffrage universel**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC du Haut-Saint-François demandant au gouvernement du Québec d'uniformiser l'élection du préfet au suffrage universel et qu'advenant un refus de ce dernier, le gouvernement assume l'entièreté des coûts des élections à être tenues par les 14 MRC du Québec qui ont choisi le suffrage universel pour l'élection de leur préfet.

3.3 Fonctionnement - Divers

3.3.1 Demandes de rencontre

A) Mme Claire Samson, députée provinciale du comté d'Iberville

Les membres du comité administratif recommandent qu'une période de 30 minutes soit accordée à Mme Claire Samson, nouvelle députée du comté d'Iberville, pour échanger avec les membres du conseil préalablement à la séance régulière du 14 mai 2014.

B) M. Luc Martinet, Forum Jeunesse Montérégie

Les membres du comité administratif recommandent qu'une période de 15 minutes soit accordée à M. Luc Martinet du Forum Jeunesse Montérégie pour expliquer le projet de partenariats et d'embauche d'animateurs locaux en participation citoyenne et ce, préalablement à la séance régulière du 14 mai 2014.

C) SPEC - Présentation de l'organisme

Les membres du comité administratif reportent au mois de juin la rencontre avec M. Guy Boulanger, directeur général de la SPEC afin de présenter l'organisme.

D) M. Guy Lang, Président du comité de liaison auprès des autorités militaires

Les membres du comité administratif recommandent qu'une période de 15 minutes soit accordée à M. Guy Lang, Lieutenant-colonel à la retraite, afin de présenter les travaux du comité de liaison auprès des militaires et ce, préalablement à la séance régulière du 14 mai 2014.

E) Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) - Programme PARSIS

Les membres du comité administratif recommandent qu'une période de 15 minutes soit accordée à Mme Josée Brunet du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) afin qu'elle présente les projets de demande d'aide financière dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) et ce, préalablement à la séance régulière du 14 mai 2014.

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Règlement 499

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 499 modifiant le règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles et ce, en vue de rendre le bac d'ordures ménagères obligatoire à compter du 15 septembre 2014 pour le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

4.2 Bac obligatoire - Ordures ménagères - Milieu périurbain

Les membres du comité administratif suggèrent de discuter à nouveau de l'implantation du bac obligatoire pour les ordures ménagères en milieu périurbain préalablement à la séance régulière du 14 mai 2014.

4.3 PGMR - Révision

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution de démarrage des travaux de révision de Plan de gestion des matières résiduelles. Cette procédure vise à satisfaire les exigences du ministère dans le cadre des procédures obligatoires.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Frais de transmission des devis

Le directeur général informe les membres du comité administratif que désormais, les devis des travaux de nettoyage seront transmis à tous les entrepreneurs par courrier électronique et ce, sans frais. S'il y a des entrepreneurs qui souhaitent obtenir une version papier, des frais de 60\$ seront facturés. Les membres du comité administratif sont en accord avec cette nouvelle orientation.

5.2 Bande riveraine - Projet pilote

Les membres du comité administratif acquiescent à la réalisation d'un projet pilote qui vise à piqueter à 1 mètre du talus pour indiquer la bande riveraine à protéger et ce, lors de la finalisation des travaux de nettoyage des cours d'eau. Cette initiative permettra de sensibiliser les riverains à la protection de la bande riveraine et définira la largeur minimale à respecter. À suivre.

4.0 VARIA

CAPV2014-05-06

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1635-05-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 6 mai 2014.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier